



## Separation par consentement

Par **gallehamd**, le **14/01/2008** à **18:35**

mon mari et moi avons l'intention de se séparer, quel démarche dois je faire sachant que j'ai trois enfants à charge, et que mon mari n'a aucun revenu que doit-il faire aussi pour avoir au moins un minimum pour se loger et se nourrir car tant qu'il n'a pas de situation il ne peut partir de la maison. merci d'avance

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **15/01/2008** à **11:23**

Bonjour,

Vous pouvez engager une procédure de divorce et lui laisser la jouissance du domicile conjugal pendant la procédure.

Mais votre séparation n'a aucun effet sur l'absence de situation de votre mari...

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etchevery-avocat.com](http://www.etchevery-avocat.com)